

**Objet** : redevances déchèteries.

Les professionnels sont autorisés à effectuer des apports en déchèteries ; toutefois, ceux-ci font l'objet d'une facturation spécifique.

Il est proposé d'appliquer une hausse correspondant à l'évolution de nos marchés pour l'ensemble des tarifs, ainsi que pour les produits à éliminer en Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 pour lesquels une hausse est justifiée par l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Les propositions de tarifs 2010 sont présentées dans le tableau suivant.

REDEVANCE DECHETERIE professionnels 2010			
PRODUITS	PAYS DES PORTES DU HAUT DOUBS	€/unité	HORS PAYS DES PORTES DU HAUT DOUBS
	professionnels		professionnels et particuliers
CARTONS	gratuit		gratuit
FERRAILLES	5€/m3		10€/m3
INCINERABLES	18,7€/m3		37,4€/m3
MONSTRES ET ENCOMBRANTS	21€/m3		42€/m3
BOIS	10€/m3		20€/m3
DECHETS VERTS	10€/m3		20€/m3
INERTES/GRAVATS	interdits		interdits
CARTOUCHE D'ENCRE	gratuit		gratuit
DMS	1€/kg		refusés
PNEUS	interdits		interdits
DEEE	GEM hors froid<20 kg	2 €	interdits
	GEM hors froid>20kg	6 €	
	GEM froid	13 €	
	TV<9kg	1 €	
	TV>=9kg<15kg	2 €	
	TV>=15kg<30kg	4 €	
	TV>30kg	8 €	
	PAM	1 €	
BOUTEILLES DE GAZ	< 10 litres	11 €	interdits
	entre 10 et 30 litres	17 €	
	supérieur à 30 litres	23 €	
	bouteilles d'azote, argon et hélium	29 €	
	EXTINCTEUR	< 1 kg	
	entre 1 kg et 9 kg	30 €	
	extincteur CO2	40 €	